

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 janvier 2012

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
ROUYER David
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etaient absents :

Ordre du jour :

- ***Intervention du directeur de l'école, Bilan 2011 et Projet 2012***
- ***Plan de contrôles d'analyses bactériologiques cantine municipale***
- ***Plan de dératisation et de désinsectisation***
- ***Modification des statuts du Syndicat mixte du Bassin Versant du Meu***
- ***Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable de l'année 2010***
- ***Demande DETR 2012- Abri accueil et Préau et école publique***
- ***Divers***

- ***Plan de contrôles d'analyses bactériologiques cantine municipale***

Dans le cadre du plan de maîtrise sanitaire de la cantine municipale, il est nécessaire de mettre en place un plan de contrôle d'analyses bactériologiques avec un laboratoire. Monsieur le Maire présente le devis de la société CVPA pour un montant de 191.50 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'accepter le devis de la société CVPA pour la mise en place du plan d'analyses bactériologiques pour un montant de 191.50 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce service.

- ***Plan de dératisation et de désinsectisation***

Dans le cadre du plan de maîtrise sanitaire de la cantine municipale, il est nécessaire de mettre en place un plan de dératisation et de désinsectisation. Monsieur le Maire présente deux devis reçus en mairie :

- Ouest sanitation : 250 € HT
- Farago : 175.80 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'accepter le devis de la société Farago pour la mise en place du plan de dératissage et de désinsectisation pour un montant de 175.80 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce service.

– **Modification des statuts du Syndicat mixte du Bassin Versant du Meu**

Monsieur le Maire fait part au conseil que par délibération du 21 novembre 2011, le comité syndical a modifié les statuts du syndicat. Cette modification porte sur la redéfinition du critère de répartition suite à la suppression de la taxe professionnelle.

L'article suivant : « Le potentiel fiscal communal de l'année n-1 = le potentiel fiscal 4 taxes, source Direction Générale des Collectivités Locales. »

Est remplacé par : « Le potentiel fiscal communal de l'année n-1= (chiffre potentiel fiscal de la commune, source fiche Dotation Global de fonctionnement de la commune) – pourcentage à définir chaque année par le syndicat. ». Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte la modification des statuts du syndicat.

– **Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable de l'année 2010**

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel 2010 du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Montauban Saint-Méen.

Après en avoir eu connaissance, le conseil municipal prend acte du rapport annuel du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Montauban Saint-Méen relatif à l'exercice 2010.

– **Demande DETR 2012- Abri accueil et Préau et école publique**

Monsieur le Maire informe que la demande de DETR (Dotation D'équipement des Territoires Ruraux). concernant les écoles est à solliciter avant le 29 février 2012 et il demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation d'un préau, d'un abri d'accueil et de pares soleil à l'école communale. Le montant des travaux s'élèvent à 33 727 € HT selon le devis reçu en mairie par l'entreprise Aussant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de s'engager sur la réalisation d'un préau, d'un abri d'accueil et de pares soleil à l'école communale pour un montant 33 727 € HT
- demande au Maire de solliciter la DETR pour ces travaux.

- **Divers**

Réforme territoriale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'une réunion se tiendra le 10 février prochain à Montauban de Bretagne avec l'ensemble des élus des communautés de communes de Saint-Méen-le-Grand et Montauban de Bretagne pour faire le point sur la possible fusion de ces deux communautés de communes.